Réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2019 à 18 heures à la Mairie.

Le Conseil Municipal de Plounévez-Lochrist s'est réuni, à la mairie le jeudi 21 mars 2019 à 18 heures à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gildas BERNARD, Maire et en présence de Madame Maryse GUENNEC, Comptable du Trésor Public. Les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de Madame Valérie LE SAINT qui a donné procuration à Monsieur Roger BOSSARD et de Monsieur Michel LE BRAS. Monsieur Arnaud PORHEL a été nommé secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 14 février est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation des comptes de gestion 2018 du Trésorier

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Maryse GUENNEC, Comptable du Trésor Public à SAINT-POL DE LEON qui explique à l'assemblée que les comptes de gestion et les comptes administratifs sont conformes.

Madame GUENNEC informe le Conseil Municipal que la baisse des recettes de fonctionnement (-5,28 %) moins forte que celle des dépenses de fonctionnement (-8,19 %) a entraîné une augmentation de la Capacité d'Autofinancement (CAF) Brute qui passe de 488 000 € en 2017 à 503 000 € en 2018, soit une hausse 3,07 %. Elle représente 203 € par habitant et se situe au-dessus de la moyenne départementale (199 €/habitant). Cette comparaison s'effectue entre communes de la même strate, soit de 2000 à 3499 habitants.

La CAF Nette (calculée après remboursement des emprunts), connaît aussi une hausse (+8,48 %) et représente 148€/habitant se situant également au-dessus de la moyenne (125 €/habitant) L'encours de dette baisse, il représente 357 €/habitant et se situe au-dessous des moyennes (684 €/habitant).

Le ratio encours de dette par rapport à la CAF brute continue de s'améliorer : il passe de 2,09 en 2017 à 1,75 en 2018 (il faut 1,75 année de CAF pour rembourser l'encours de la dette). Il se situe à un niveau bien en dessous de la moyenne départementale qui est de 3,40.

En conclusion, Madame GUENNEC informe le Conseil Municipal de la bonne situation financière du budget principal de la commune qui s'est amélioré. En outre, précise-t-elle, les taux de fiscalité sont d'un niveau inférieur à celui des moyennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2018 du Trésorier pour le Budget Commune et les Budgets annexes des services Eau, Assainissement et Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.

2. Comptes Administratifs 2018

Commune

Madame GUENNEC donne ensuite lecture du compte administratif de la commune qui dégage un excédent de fonctionnement de 488 073,66 € en section de fonctionnement. Elle l'explique par une gestion prudente du budget.

En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 233 176,22 € et les recettes à 1 721 249,88 €, soit un excédent de 488 073,66 € qui sera à affecter lors du vote du budget prévisionnel 2019.

En section d'Investissement, les dépenses se sont élevées à 1 143 815,88 € et les recettes à 643 180,63 €, soit un déficit d'investissement de 500 635,25 € pour l'année 2018.

Les restes à réaliser des investissements de l'année 2018, qui seront reportés en 2019, s'élèvent à 406 006,33 € en dépenses et à 213 687,03 € en recettes. Madame GUENNEC explique qu'il s'agit de dépenses engagées et de recettes certaines qui n'ont pas été réalisées. Monsieur le Maire explique que ces restes à réaliser concernent essentiellement les travaux d'eaux pluviales rue de la Gare, de la salle polyvalente et du site du Squillou, effectués sur la fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 de la Commune.

• Eau

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 412 270,07 € et les recettes à 449 883,28 € soit un solde d'exploitation de 37 613,21 € qui sera à affecter ou reporter.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 61 982,74 € et les recettes à 132 836,21 € soit un solde d'exécution de 70 853,47 €. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 2 530,80 € en dépenses et 100 000,00 € en recettes, soit l'encaissement de l'emprunt réalisé sur le service d'eau fin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget eau.

Assainissement

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 116 942,42 € et les recettes à 171 329,02 € soit un solde d'exécution 2018 de 54 386,60 € qui cumulé à l'excédent reporté 2017 de 81 737,14 €, donne un résultat de clôture 2018 de 136 123,74 € qui sera à affecter ou reporter.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 437 323,65 € et les recettes à 757 573,43 € soit un solde d'exécution de 320 249,78 €.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses comportent essentiellement le remboursement du crédit court terme trésorerie de 2 ans de 400 000 € réalisé dans l'attente du versement des subventions de l'Agence de l'Eau attribuées pour la réalisation de la Station d'épuration.

Les restes à réaliser de l'exercice de 20 000,00 € en dépenses concernent les études patrimoniales en cours sur le réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget assainissement.

Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.

Madame GUENNEC précise, aux conseillers municipaux, la particularité des budgets des Lotissements: les stocks doivent être constatés en fin d'année et reportés l'année suivante. Sont comptabilisées, en fonctionnement, les opérations réelles intervenues dans l'année et en investissement les écritures d'ordres. Le budget est appelé à disparaître lorsque le lotissement est terminé.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 443 679,76 € et les recettes à 466 170,11 €, soit un solde d'exécution de 22 490,35 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 668 688,64 € et les recettes à 437 286,18 € soit un solde d'exécution de - 231 402,46 € qui correspond au besoin de financement.

Monsieur le Maire précise que 23 lots, 11 lots sont vendus et 2 sont en cours de réservation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget lotissement Les Hauts de la Baie.

3. Affectation des résultats 2018.

Les résultats dégagés dans les différents budgets sont affectés comme suit :

Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2018à la section d'investissement, soit la somme 488 073,66 de € au compte 1068.

Eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du service eau de l'année 2018 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 37 613,21 € au compte 002.

Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du service assainissement de l'année 2018 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 136 123,74 € au compte 002.

Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du lotissement Les Hauts de la Baie de l'année 2018 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 22 490,35 € au compte 002.

4. Fixation des taux d'imposition 2019.

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition fixés en 2018 et précise qu'ils sont les mêmes depuis 2010.

Pour répondre à la question posée par Monsieur Jean-Jacques RIOU, Madame GUENNEC donne lecture de moyenne des taux d'impôts.

<u>PLOUNE</u>	VEZ-LOCHRIST	Moyenne départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Taxe habitation	10,35 %	14,51 %	14,55 %	13,27 %
Taxe Foncière				
sur propriétés bâties	16,05 %	18,09 %	18,75 %	17,58 %
Taxe Foncière				
sur propriétés non bâties	33,62 %	42,04 %	48,49 %	49,46 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, les taux d'impôts directs locaux pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'Habitation: 10,35 %
Taxe Foncière sur Bâti: 16,05 %
Taxe Foncière sur Non Bâti: 33,62 %.

5. Budgets primitifs 2019:

Madame Catherine PICART présente aux conseillers municipaux les budgets primitifs élaborés pour l'année 2019. Ces budgets sont votés par chapitres.

Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT	<u>DÉPENSES</u>
 O11 - Charges à caractère général (Effacement Réseaux téléphone rue de Kerjean, ALSH, Animateur sportif, Entretien terrains, Bâtiments, voirie, matériel O12 - Charges de personnel (commune et ALSH) O14 - Atténuation de produits (reversement à la Communauté de communes) 65 - Autres charges de gestion courante (Indemnités élus, forfaits scolaires, Subventions aux associations,) 66 - Charges financières (intérêts des emprunts) 	374 274,00 € 541 014,00 € 24 552,00 € 294 305,88 € 26 400,00 €
67 - Charges exceptionnelles 042 – Dotations aux amortissements (études) et provisions 022 - Dépenses imprévues 023 – Virement prévisionnel à la Section Investissement	200,00 € 19 725,53 € 20 000,00 € 441 515,59 €
 013 - Atténuations de charge (reversement sur rémunération personnel et charges Par les services eau et assainissement 70 - Produits des services, du domaine (camping, bibliothèque, cimetière 73 - Impôts et taxes (Taxes foncières et d'habitation, droits de mutation, 74 - Dotations, subventions et participations 75 - Autres produits de gestion courante 76 - Produits financiers 77-Produits exceptionnels 	79 083,00 € 42 050,00 € 793 945,00 € 705 680,00 € 16 100,00 € 3,00 € 103 401,00 €
042 – Opérations d'ordre (amortissement subventions)	1 725,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 741 987€.

SECTION D'INVESTISSEMENT	<u>DEPENSES</u>
16 – Emprunts et dettes assimilées	121 978,50 €
202 – Etudes et révision d'urbanisme 2031 – Convention HEOL 2051 - Logiciels informatiques 20	2 000,00 € 3 356,85 € 6 112,80 € 11 469,95 €
204 – subvention d'équipement (Travaux SDEF Kerjean, Squillou, diverses lanternes,)	58 567,31 €

3

21 – Immobilisations corporelles 21318 – Solde diagnostic Eglise 21578 – Eclairage du terrain de foot B 2158 – Matériel : Sono portative, auto laveuse, mallette électricité 2183 – Matériel de bureau : imprimante, destructeur 2182 – Matériel de transports, véhicule 2184 – Mobilier : Salle polyvalente, bancs, étagères 2188 – Autre Matériel : Matériel sportif buts, décoration noël, etc	3 600,00 € 26 700,00 € 6 566,00 € 1 390,00 € 17 100,00 € 33 400,00 € 10 635,00 € 99 391,00 €
 23 - Immobilisations en cours : travaux bâtiments, voirie 27 - Autres immobilisations financières 020 - Dépenses imprévues 13 - Subventions d'investissement 001 - Déficit d'investissement 2018 	1 112 607,95€ 234 677,46 € 40 000,00 € 1 725,00 € 500 635,25 €
1068 – Résultat reporté de 2018 021 – Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA,) 13 - Subventions d'investissement (DETR, Fonds concours HLC,) 16 – Emprunts pour équilibre 024 – Opération d'ordre 040 – Amortissement des immobilisations	RECETTES 488 073,66 € 441 515,59 € 145 370,00 € 259 635,03 € 826 564,38 € 167,93 € 19 725,53 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 181 052,12 €.

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal les principaux travaux du chapitre 23 immobilisation en cours :

Solde travaux Salle polyvalente 190 000 € ; Travaux sur bâtiments Squillou 230 000 € ;

Aménagement parking du Squillou 200 000 €; Voirie 120 000 €; Travaux salle de boules plombées 3 964 €; Vestiaires terrain B 5 175 €; Travaux à la bibliothèque : 40 000 €; Dénomination et numérotation des voies par la Poste 13 320 €; panneaux et plaques 20 000 €.

Le Budget de la Commune est adopté à l'unanimité.

Equ SECTION D'EXPLOITATION	<u>DEPENSES</u>
 011 - Charges à caractère général 012 - Charges de personnel 014 - Atténuation de produits 65 - Autres charges de gestion courante 66 - Charges financières 67 - Charges exceptionnelles 022 - Dépenses imprévues 023 Vir. à Section Investissement 042 Amortissements 	252 229,00 € 39 211,00 € 59 051,00 € 6 000,00 € 1 250,00 € 800,00 € 5 000,00 € 47 196,99 € 44 260,00 €
002 – Excédent reporté de 2018 042 – Transferts entre sections 70 - Produits des services, du domaine 75 - Autres produits de gestion courante 77-Produits exceptionnels La section de fonctionnement s'équilibre à 454 997,99 €	RECETTES 37 613,21 € 3 898,78 € 410 940,00 € 2 446,00 € 100,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	<u>DEPENSES</u>
 16 – Remboursement emprunt 20 – Immobilisations incorporelles 21 - Immobilisations corporelles (achats de terrains, matériels,) 040 – Transfert entre sections 	8 340,00 € 24 654,00 € 319 663,68 € 3 898,78 €

	<u>RECETTES</u>
001 – Report 2018	70 853,47 €
16 – Emprunts	100 000,00 €
131 – Subventions travaux	87 496,00 €
10 - Dotations, Fonds Divers : FCTVA	6 750,00 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	47 196,99 €
040 – Opération ordre transfert entre section	44 260,00 €
La section d'investissement s'équilibre à 356 556,46 €	

Monsieur Jean-Luc PEDEN, Adjoint au Maire, détaille les travaux 2019 :

- pose de compteurs sectoriels pour 100 000 € sur le réseau
- changement de la cuve à nitracycle à la station de traitement des eaux pour un montant de 34 765 €.

Pour changer la cuve à nitracycle la production sera interrompue durant 4-5 jours début mai. La fourniture d'eau pour la partie basse de la commune se fera par les connexions avec TREFLEZ et LANHOUARNEAU. Le débit étant un peu juste, l'ARS autorisera pendant quelques jours la distribution d'eau entre 50 et 100 mg/l. Une information à la population sera faite par voie de presse et bulletin.

Le Budget du service d'Eau est adopté à l'unanimité.

Assainissement

SECTION D'EXPLOITATION	<u>DEPENSES</u>
011 - Charges à caractère général	82 863,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	300,00 €
66 – Charges financières	100,00€
67 - Charges exceptionnelles	100,00€
023 Vir. à Section Investissement	121 445,02 €
042 Amortissements des biens (dont station épuration)	72 520,00 €
	RECETTES
002 – Report 2018	136 123,74 €
042 – Transferts entre sections	42 804,28 €
70 - Produits des services, du domaine	96 000,00 €
74 – Subvention d'exploitation	2 400,00 €
La section de fonctionnement s'équilibre à 277 328,02 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	<u>DEPENSES</u>
20 – Immobilisations incorporelles (étude patrimoniale)	26 880,00 €
21 - Immobilisations corporelles (achats de terrains, matériels,)	450 610,52 €
16 – Emprunts	12 866,00 €
040 – Transfert entre sections	43 896,28 €
	RECETTES
001 – Report 2018	320 249,78 €
13 – Subvention d'investissement	18 620,00 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA)	326,00 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	121 445,02 €
040 – Opération ordre transfert entre section	73 612,00 €
La section d'investissement s'équilibre à 534 252,80 €	

Le Budget du service Assainissement est adopté à l'unanimité.

• Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES DÉPENSES	284 182,46 €
	TOTAL DES RECETTES	306 667.81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 515 579,92 €.

Le Budget du Lotissement les Hauts de la Baie est adopté à l'unanimité.

5

- 6. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire) :
- Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE.

 Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a mis en place une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € pour une durée de 12 mois auprès du Crédit Agricole pour financer les besoins momentanés de trésorerie dans l'attente de versement de subventions et de perception de FCTVA.
- Missions de contrôle technique et de coordination SPS Niveau 2 avec QUALICONSULT pour construction d'un hangar de stockage pour un montant de 3 327,60 € TTC.
- Modification du branchement électrique parking du Squillou par ENEDIS pour un montant de 7 076,82 €
 T.T.C.
- Remplacement télésurveillance SOFREL sur postes de refoulement de Pors Al Louch et de Kerever, remplacement de la carte modem et installation sonde de détection de surverse sur le poste de Kerjean par PREMEL CABIC SAS pour un montant de 9 492.12 € T.T.C.
- Acquisition de portants et de cintres bois pour la Salle polyvalente auprès de RETIF LE RELECQ KERHUON pour un montant de 404.86 €.

7. Personnel Communal: Modifications sur le Tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que durant l'année 2018, la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST a procédé à un diagnostic des ressources humaines pour anticiper les futurs départs à la retraite dans ses services : technique (services eau et assainissement en régie directe), administratif et bibliothèque. Les agents ont été entendus individuellement et associés à ce diagnostic réalisé par le cabinet FEDER. Il a permis de poser la réflexion sur une nouvelle organisation afin d'anticiper les premiers départs en retraite (fin 2018, septembre 2019 et janvier 2021), les transferts de compétence et la mutualisation, l'évolution des technologies, de la communication, la dématérialisation...

Deux groupes de travail Ressources Humaines constitués d'élus et d'agents ont poursuivi la réflexion, se sont penchés sur les emplois à remplacer et sur les évolutions à apporter aux postes pour conserver un service public performant : un groupe de travail RH Services Techniques et un groupe de travail RH Bibliothèque et Service Administratif.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, le recrutement sur des emplois permanents doivent faire l'objet d'une procédure incluant une publicité de l'offre, les postes doivent être occupés par des fonctionnaires.

- Afin de nommer deux agents des services techniques qui viennent d'accéder au grade d'agent de maîtrise, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier :
 - l'Emploi de responsable des services eau et assainissement, adjoint au Responsable des Services Techniques assurant l'encadrement de l'équipe technique en son absence et de porter le grade maximum de cet emploi de Adjoint Technique principal de 1^{re} classe à Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} avril 2019.
 - l'Emploi d'entretien de la voirie, mécanique, suppléant le responsable des services eau et assainissement lors de son absence et en cas de nécessité du service et de porter le grade maximum de cet emploi de Adjoint Technique principal de 1^{re} classe à Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} avril 2019.
- Sur proposition du groupe de travail RH Bibliothèque et Service Administratif, afin d'anticiper le remplacement de l'agent responsable de la Bibliothèque qui a fait valoir ses droits à la retraite et celui de sa directrice générale des services en janvier 2021,

Après analyse par le groupe de travail des différentes tâches effectuées par les services administratifs et la bibliothèque (5 agents à temps complet) l'évolution ces dernières années avec l'intégration de l'agence postale, le développement du numérique, de la communication à travers les réseaux sociaux, la dématérialisation des documents et la démarche de mutualisation, le groupe de travail, paritaire entre élus et agents, propose de transformer le poste de responsable bibliothèque basé à la bibliothèque, par un emploi de responsable de bibliothèque et chargé de communication. Ce poste sera partagé entre la bibliothèque et la mairie. La répartition est envisagée sur des journées complètes ou demi-journées, en fonction des différentes activités. Un bilan sera réalisé au terme d'une année de fonctionnement.

La situation du poste de communication en mairie permettra au futur agent recruté de s'intégrer dans l'équipe des agents de la mairie, le partage des informations et la connaissance des administrés. Actuellement, l'Echo des 4 vallées, les invitations et les supports de communication sont réalisées par les deux agents d'accueil, ainsi que la mise à jour des deux sites Internet.

Le temps libéré sur les postes d'accueil mairie permettra à ces agents volontaires, de monter en compétence et en responsabilité sur les tâches ressources humaines et urbanisme.

Afin de faciliter la transition et de mettre en place une nouvelle organisation de fonctionnement avec l'Association partenaire de la Bibliothèque, une réunion entre les administrateurs de l'Association et les Elus sera organisée rapidement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- de créer un nouvel emploi à temps complet d'agent Responsable de la Bibliothèque et chargé de Communication à effet du 1er août 2019 pour permettre le tuilage de la personne recrutée.
- en cas de recrutement infructueux par un titulaire de la Fonction Publique, il est prévu de recourir
 à la possibilité de recrutement d'un contractuel sur le poste de Responsable de la Bibliothèque
 et chargé de Communication.

Monsieur le Maire précise que :

Ce dossier nécessite le passage en Comité Technique du Centre de Gestion pour avis. Le Comité Technique a été saisi le 13 mars 2019 et il sera étudié lors de la prochaine séance. Il s'agit, dans ces modifications de poste, de reconnaître les compétences de plus en plus pointues nécessaires pour exercer des tâches complexifiées dans les services techniques et administratifs.

La collectivité compte 12 emplois, dont 1 en catégorie A et 2 en catégorie B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les créations de poste ci-dessus proposées par le Maire.

8. Signatures de conventions financières :

 Convention de partenariat concernant le programme d'actions de Bassins versants 2019 « Territoire de l'Horn au Frout » pour les actions relevant de la compétence hors GEMAPi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention de Partenariat concernant le programme d'actions de Bassins versants 2019 «Territoire de l'Horn au Frout» pour les actions relevant de la compétence hors GEMAPi, intervention sur le milieu aquatique, cours d'eau, réfection de ponts. Pour 2019, la participation financière de la commune est évaluée à 12 109 €.

 Convention Conseil en Energie Partagé avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix « HEOL » pour 2019-2020-2021.

Après l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de MORLAIX « HEOL » pour un Conseil en Energie Partagé pour une durée de 3 ans.
- Les coûts nets d'adhésion à HEOL sont les suivants : 1,39 € pour 2019, 1,40 € pour 2020 et 1,42 € pour 2021 soit pour une population de 2415 habitants : cotisation annuelle 2019 : 3 356.85 € net de taxe, cotisation annuelle 2020 : 3 381.00 € net de taxe et cotisation annuelle 2021 : 3 429.30 € net de taxe.

Monsieur Jean-Jacques RIOU, délégué, précise que ces conseils sont très utiles pour les études lors de la rénovation des bâtiments, relamping (mise en place d'éclairage par LED), recherche de subventions et pour la transition énergétique.

 Conventions financières avec le SDEF pour remplacement de luminaires rue de la Gare et à Bellevue.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'intervention de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour des travaux de remplacement de luminaires vétustes : rue de la Gare pour un montant prévisionnel de participation communale de 1 100 € H.T. et rue de Bellevue pour un montant prévisionnel de 800 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions avec le SDEF.

9. Questions et informations diverses.

Eglise

Monsieur le Maire remet au Conseil Municipal une extraction du diagnostic de l'église réalisé par Monsieur CANDIO, Architecte du Patrimoine, présenté lors de la précédente séance.

Monsieur le Maire et le bureau municipal ont rencontré les membres du Conseil paroissial et de l'Association «Les Amis de Saint-Pierre », pour porter à leur connaissance ce diagnostic et les travaux envisagés.

La convention tripartite sera signée le samedi 6 juillet à 11 heures pour le lancement de la souscription Fondation du Patrimoine destinée à récolter des fonds pour financer les travaux.

Salle Polyvalente

Monsieur Roger BOSSARD informe, qu'avec Madame Marie-Thérèse KEROUANTON, ils organisent une formation pour les responsables d'associations le samedi 27 avril à Bellevue, de 10 heures à 11 heures 30.

Cette formation aura lieu dans le cadre d'une convention proposée par Patrice APPERE, Président de la Section "Croix Blanche". Elle portera sur l'initiation à l'utilisation du défibrillateur, les modalités d'évacuation de la salle polyvalente et l'utilisation d'extincteurs. Cette formation recevra deux personnes par association et sera reconduite régulièrement.

8